



**Procès-verbal de la 11^e assemblée publique
de la Société de transport de Trois-Rivières (STTR)
tenue le mercredi 19 décembre 2018 à 19 heures
au Centre de service de la STTR**

Personnes présentes :	M. Luc Tremblay	président
	M. Claude Ferron	administrateur
	M. François Dubois	administrateur et représentant des usagers du transport adapté
	Mme Valérie Renaud-Martin	administratrice
	Mme Maryse Bellemare	administratrice
Personne absente	M. Antoine Poulin	administrateur et représentant des usagers du transport urbain
	M. François Bélisle	vice-président
Personnes ressources :	M. Guy de Montigny	directeur général et secrétaire corporatif
	M. Daniel Girard	directeur du service de transport urbain
	Mme Caroline Cinq-Mars	directrice des services administratifs

1. Mot de bienvenue du président

M. Luc Tremblay, président de la STTR, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et ouvre cette 11^e assemblée publique.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

(88-18) IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Maryse Bellemare
APPUYÉE DE : M. Claude Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée publique du 21 novembre 2018

(89-18) IL EST PROPOSÉ PAR : M. François Dubois
APPUYÉ DE : M. Claude Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le secrétaire corporatif soit dispensé de lire le procès-verbal de l'assemblée publique du 21 novembre 2018 ;

QUE le procès-verbal de l'assemblée publique du 21 novembre 2018 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

4. Comptes à payer

(90-18) IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Valérie Renaud-Martin
APPUYÉE DE : M. Antoine Poulin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE soient adoptés les comptes à payer par chèques numérotés 26619 à 26729 et les paiements directs 237 à 255 le tout couvrant la période du 7 au 28 novembre 2018, pour une somme totale de 989 240.53 \$, à puiser à même le fonds d'opération.

ADOPTÉE

5. Appropriation de surplus à des fins spécifiques

(91-18) IL EST PROPOSÉ PAR : M. François Dubois
APPUYÉ DE : M. Antoine Poulin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'utiliser le solde des règlements d'emprunt fermés suivants aux paiements de leur capital et intérêts nets de l'année 2018, à savoir :

<i># règlement</i>	<i>description</i>	<i>montant à utiliser</i>
125 (2011)	Autobus 2012	5 757 \$
119 (2009)	Agrandissement du centre de service	36 057 \$
130 (2013)	Unité de ventilation, climatisation et chauffage	42 500 \$
131 (2013)	Autobus 2014	<u>27 651 \$</u>
		111 965 \$

DE transférer à l'excédent accumulé non affecté, les soldes non utilisés des affectations suivantes :

Solde non utilisé	projet 2012	15 716 \$
Solde non utilisé	projet 2012	7 411
Solde non utilisé	projet 2015	5 228
Solde non utilisé	projet 2016	<u>1 362</u>
		29 717 \$

D'affecté au budget 2018, l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2017 d'un montant de 372 352 \$ additionné du montant de 29 717 \$ transféré ci-dessus.

DE confirmer l'utilisation, en 2018, des excédents de fonctionnement affectés à la réserve de carburant et aux honoraires professionnels (avocats et CSBED) aux montants respectifs de 240 000 \$ et de 42 090 \$.

ADOPTÉE

6. Budget 2019

(92-18) IL EST PROPOSÉ PAR : M. Claude Ferron
APPUYÉ DE : Mme Maryse Bellemare

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE soit adopté le budget pour l'année 2019, comprenant un niveau de dépenses de 2 037 500 \$ au transport adapté et de 15 053 500 \$ au transport urbain, pour un total de 17 091 000 \$, excluant l'amortissement fiscal de 2 620 000 \$.

QUE, conformément à l'article 116 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (L.R.Q., c. S-30.01), le budget pour l'année 2019 soit transmis à la ville de Trois-Rivières pour adoption.

ADOPTÉE

7. Plan d'effectifs 2019

(93-18) Conformément à l'article 69 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (L.R.Q., c. S-30.01) :

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Antoine Poulin
APPUYÉ DE : Mme Maryse Bellemare

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le Plan d'effectifs de la STTR, pour l'année 2019, soit adopté.

ADOPTÉE

8. Règlement 152 (2018) sur le programme des dépenses en immobilisations pour les années 2019 à 2023

(94-18) En vertu des articles 132, 133 et 134 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (L.R.Q., c. S-30.01) :

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Claude Ferron
APPUYÉ DE : M. François Dubois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le règlement 152 (2018), décrivant le programme des dépenses en immobilisation de la Société de transport de Trois-Rivières (STTR) pour les années 2019 à 2023, soit adopté à toutes fins légales.

ADOPTÉE

9. État prévisionnels des mouvements de trésorerie pour l'année 2019

(95-18) CONFORMÉMENT à l'état prévisionnel des mouvements de trésorerie pour l'exercice du 1^e janvier 2019 au 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT le besoin de financement temporaire par billet pour l'achat des autobus 2018, 2019 et 2020, des midibus 2019 et du Terminus de l'UQTR :

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Valérie Renaud-Martin
APPUYÉE DE : M. Antoine Poulin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la STTR emprunte temporairement à la Banque de Montréal, les sommes requises aux fins d'administration, le solde ne dépassant pas 2 400 000 \$ pour une période comprise entre le 1^e janvier 2019 et le 31 décembre 2019 ;

QUE messieurs Luc Tremblay et Guy de Montigny, respectivement président et directeur général, soient autorisés à signer pour et au nom de la STTR, un billet à court terme de la Banque de Montréal au montant de 6 000 000 \$ valide jusqu'au 29 février 2020 pour le financement temporaire de neuf autobus : 2018 (2), 2019 (3), 2020 (4), de deux (2) midibus 2019 et du Terminus de l'UQTR, conformément aux règlements 143, 144, 146, 149 et 153 (à venir) et portant intérêt au taux préférentiel sans majoration.

ADOPTÉE

10. Mandat à la Société de transport de l'Outaouais (STO) pour procéder au lancement d'un appel d'offres pour l'obtention de services professionnels pour une étude stratégique concernant l'Électrification des transports

(96-18) ATTENDU QUE les sociétés de transport en commun du Québec, soit la Société de transport de l'Outaouais (ci-après « STO »), la Société de transport de Sherbrooke, la Société de transport de Trois-Rivières, la Société de transport de Lévis et la Société de transport de Saguenay (ci-après les « Sociétés »), désirent se regrouper pour réaliser des études stratégiques concernant l'électrification des réseaux de transport collectif (ci-après le « Projet ») :

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Antoine Poulin
APPUYÉ DE : Mme Valérie Renaud-Martin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante ;

DE mandater la STO à entreprendre, pour et au nom de la Société de transport de Trois-Rivières (STTR) et à l'occasion d'un achat unifié qui aura lieu conjointement avec la STO et les autres Sociétés participantes, toutes les démarches et procédures nécessaires, conformément aux dispositions légales qui s'appliquent aux Sociétés de transport, pour procéder par appel d'offres à l'obtention de services professionnels regroupés pour la réalisation du Projet.

ADOPTÉE

11. Calendrier des réunions 2019 du conseil d'administration de la STTR

(97-18) CONSIDÉRANT l'article 26 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (L.R.Q., c. S-30.01);

CONSIDÉRANT que le calendrier des réunions du conseil d'administration doit être adopté pour toute l'année :

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Antoine Poulin
APPUYÉ DE : Mme Valérie Renaud-Martin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les assemblées publiques du conseil d'administration de la STTR aient lieu les 3^e mercredis de chaque mois, à l'exception des mois de janvier et d'octobre où elles se tiendront le 5^e mercredi et du mois de juillet où il y a relâche.

QUE l'heure des assemblées soit fixée à 19h et qu'un avis indiquant les dates et lieux des assemblées publiques du conseil d'administration soit publié dans un journal distribué sur le territoire de la STTR.

ADOPTÉE

12. Adjudication

a) Services professionnels de la Phase 2 du Terminus à l'UQTR

(98-18) CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres publics pour les services professionnels de la phase 2 du Terminus à l'UQTR ;

CONSIDÉRANT le cahier des charges du projet 2018-11-Terminus phase 2-SP ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection :

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Maryse Bellemare
APPUYÉE DE : M. François Dubois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'adjuger le contrat pour les services professionnels de la phase 2 du Terminus de l'UQTR, conformément au projet 2018-11-Terminus phase 2-SP, à Pluritec Ltée pour un montant total avant taxes de 58 450 \$.

ADOPTÉE

b) Uniformes des chauffeurs et des superviseurs

(99-18) CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres sur invitation pour les uniformes ;

CONSIDÉRANT le cahier des charges 2018-11-Uniformes chauffeurs ;

CONSIDÉRANT les trois fournisseurs invités ;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions effectuée le 17 décembre 2018 à 11h devant témoins ;

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été reçue :

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Valérie Renaud-Martin
APPUYÉE DE : M. Antoine Poulin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le contrat soit adjugé au Roi Mauricien des habits pour un déboursé maximum de 54 211.17 \$, taxes incluses, pour l'année 2019.

QUE la levée possible de l'option 2020 soit analysée par la STTR au moment jugé opportun.

ADOPTÉE

13. Affaires diverses

Aucun sujet n'est discuté à ce point d'ordre.

14. Période de questions

M. Alexandre Lesmerises demande si la STTR fera l'essai d'autobus électriques.

M. Luc Tremblay mentionne que les plus grosses sociétés de transport en feront l'essai prochainement.

M. Lesmerises demande aussi si les autobus 2019 auront des ports USB. M. Daniel Girard, directeur du service de transport urbain, répond par l'affirmative.

M. Lesmerises demande également si les autobus 2019 auront le même aménagement de sièges arrière que les autobus 2018. M. de Montigny répond par l'affirmative.

15. Date de la prochaine assemblée

La prochaine assemblée aura lieu le mercredi 30 janvier 2019 à 19 h.

16. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR :

M. François Dubois

APPUYÉ DE :

M. Antoine Poulin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente assemblée soit levée à 19h13.

ADOPTÉE

M. Luc Tremblay
Président

M. Guy de Montigny,
Secrétaire corporatif